



Agir pour
la biodiversité



Conseil Départemental d'Indre-et-Loire

Suivi et protection du Busard cendré sur le département d'Indre-et-Loire



Bilan technique 2022

Suivi et protection du Busard cendré sur le département d'Indre-et-Loire

Bilan technique 2022

Avec le soutien du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire



Clément Delaleu
Benjamin Griard
Marine Leprieur

*Photo de couverture : Nid de busard cendré
(Marine Leprieur)*



Agir pour
la biodiversité



Sommaire :

<i>Introduction</i>	2
<i>Prospections de terrain</i>	3
<i>Protection des nichées</i>	4
<i>Bilan du suivi en Touraine</i>	11
<i>Autre avifaune patrimoniale</i>	12
<i>Conclusion</i>	13

Introduction

La population de Busards cendrés est en déclin à l'échelle française et mondiale. Ses habitats naturels de reproduction, à savoir les milieux ouverts et à végétation basse telles que les landes, les marais ou les terrains en friche, se font de plus en plus rare. Il est alors contraint de choisir d'autres types de milieux plus largement répandus de nos jours : les cultures céréalières. Or, ces milieux de nidification deviennent une véritable menace pour l'espèce. Pour cause, les nids situés dans les champs sont particulièrement vulnérables en période de moissons, dans la mesure où la majorité des jeunes ne sont pas encore volants à cette époque. Seule la mobilisation **de volontaires** et la **sensibilisation des agriculteurs** peuvent permettre de sauvegarder les nichées et préserver cette espèce.

Forte de 9 années d'expérience dans la sauvegarde du Busard cendré, la LPO Centre-Val de Loire se voit confier par le Conseil Départemental le suivi spécifique sur le territoire d'Indre-et-Loire en dehors du périmètre du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine et de la ZPS Champagne, faisant l'objet d'autres suivis spécifiques par la LPO CVDL et la Fédération Départementale des Chasseurs d'Indre-et-Loire.

Cette surveillance intègre le suivi des populations de busards Saint-Martin et busards des roseaux se reproduisant au sein des mêmes espaces cultivés, et dont le présent bilan intègre les résultats sur ces espèces.

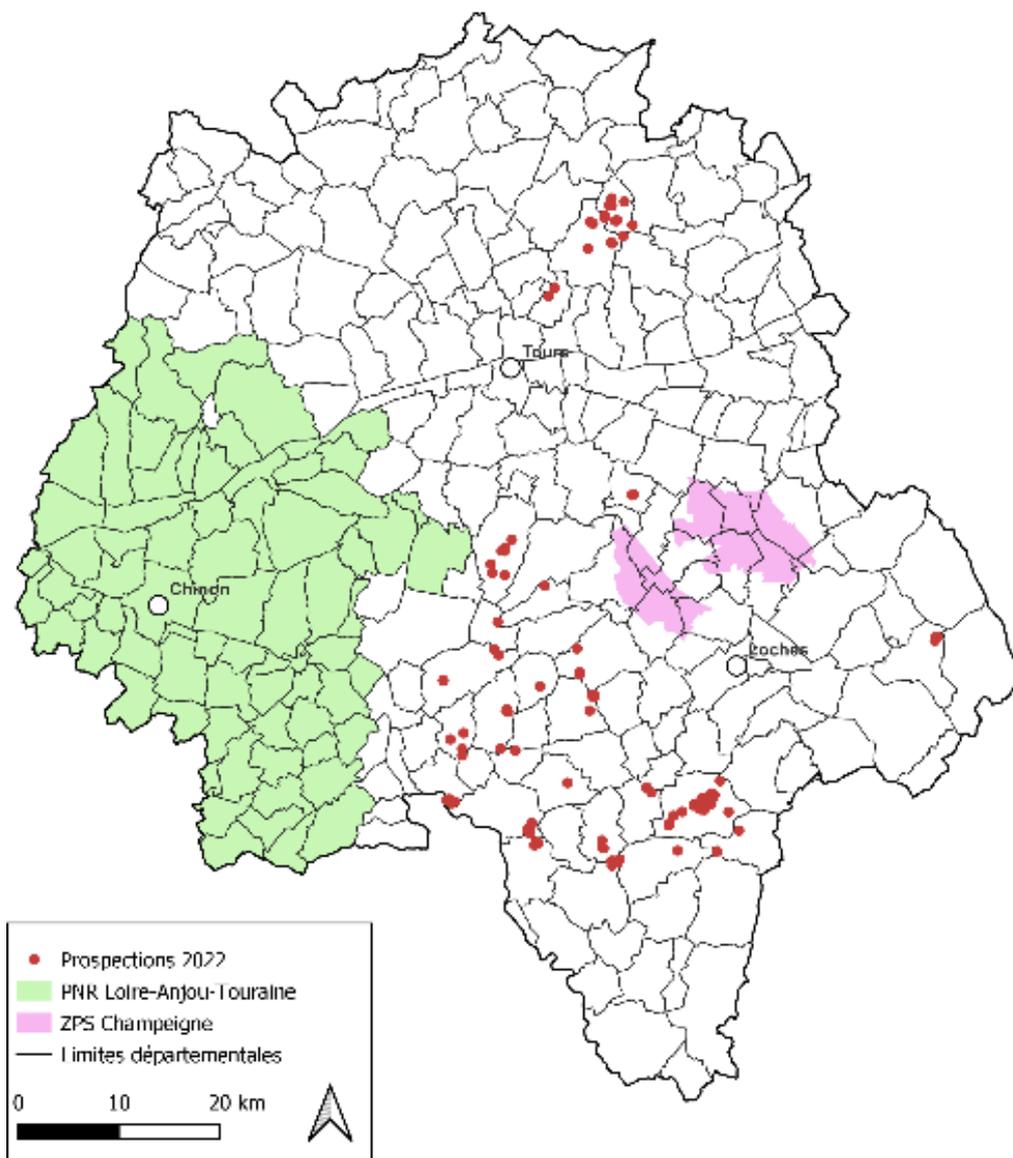
Ce rapport présente les résultats des actions de prospection et de protection réalisées en 2022 par Clément Delaleu, salarié de la LPO CVDL, Benjamin Griard, bénévole référent à la LPO CVDL sur le Busard cendré, et Marine Leprieur, stagiaire recrutée pendant 4 mois (mai à août) pour le suivi spécifique de l'espèce sur le PNR.

1) Prospections de terrain

Cette année, les prospections de terrain ont débuté le 12 mai et se sont déroulées jusqu'au 28 juillet sur 28 communes : Abilly, Betz-le-Château, Bossée, la Celle-Guénand, la Celle-Saint-Avant, la Chapelle-Blanche-Saint-Martin, Charnizay, Civray-sur-Esves, Crotelles, Cussay, Descartes, Draché, Ferrière-Larçon, le Grand-Pressigny, Louans, Manthelan, Monnaie, Parçay-Meslay, Paulmy, Reugny, Sainte-Catherine-de-Fierbois, Saint-Maure-de-Touraine, Saint-Flovier, Sepmes, Sorigny, Truyes, Villeloin-Coulangé et Vou.

Les zones de grandes cultures sont sillonnées en voiture afin de multiplier les contacts avec des individus en vol, sans en sortir pour éviter de les effaroucher. L'expérience des précédents suivis nous montre que les anciens sites de nidification sont les plus propices à l'accueil de nouveaux couples car ces secteurs constituent des sites traditionnels. Toutes les autres observations d'oiseaux sont relevées (voir carte ci-contre).

L'observation des différents comportements de busards (parade nuptiale, transport de matériaux, échange de proies, défense du territoire...) permet de repérer les couples nicheurs sur les parcelles agricoles. La recherche et la rencontre des exploitants propriétaires conditionnent l'intervention sur les sites de nidification. Une plaquette d'information sur le Busard cendré est alors transmise aux agriculteurs pour leur permettre de mieux appréhender les enjeux existants. À partir d'une localisation précise de son emplacement, et après l'accord de l'exploitant, une première visite des nids peut être réalisée pour dénombrer les œufs et/ou les poussins dont l'âge est évalué le cas échéant à quelques jours près grâce à différents critères de plumages. En fonction de la date de moisson prévue par l'agriculteur cela permet ensuite de savoir si l'installation d'une mesure de protection sera nécessaire pour sauver la nichée.



2) Protection des nichées

Différents dispositifs de protection peuvent être utilisés pour protéger les jeunes busards non volants lors des moissons. Les protections mises en place en Indre-et-Loire sont des cages constituées d'un cadre en bois d'un mètre carré, grillagées sur le fond et les côtés jusqu'à plus d'un mètre de hauteur, pour éviter une sortie des jeunes lors de la moisson et limiter la prédation.



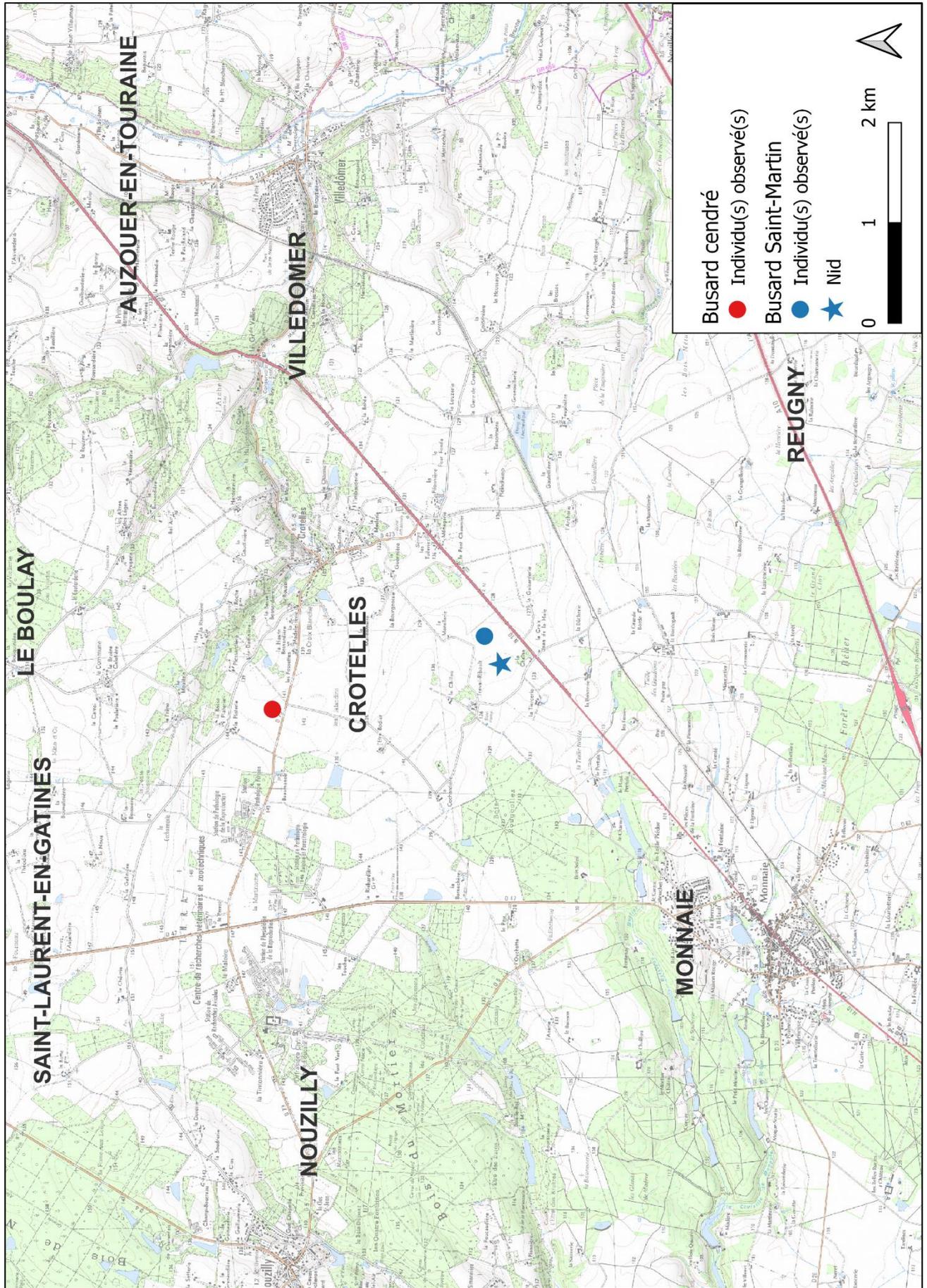
Figures 1&2 : Cages de protection (Elsa July).

Installation de la cage : Dans la mesure du possible, les protections sont installées sur l'emplacement même du nid (un carré non moissonné est alors laissé autour du nid après la moisson). L'intervention dure 15 min. Si le propriétaire de la parcelle refuse ce protocole, le nid peut être déplacé sur une petite distance. Il doit cependant rester dans la même parcelle pour limiter le risque d'abandon par la femelle.

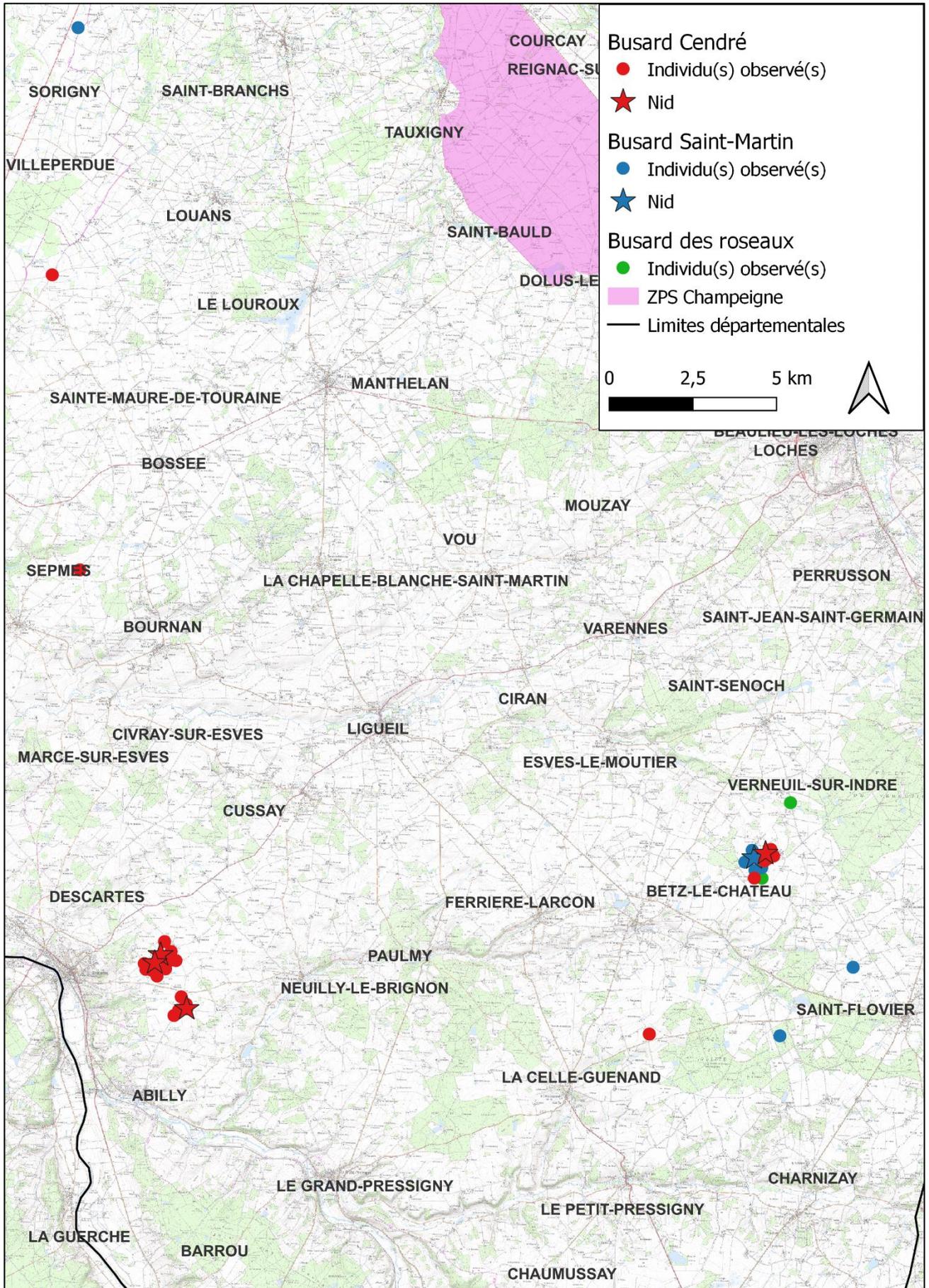
Période d'installation : L'intervention se fait le plus tardivement possible dans la saison de reproduction pour éviter les dérangements en période de couvain (fin juin, début juillet). Elle nécessite des précautions particulières pour ne pas favoriser la prédation des nichées, comme le port de gants et de bottes pour laisser le moins d'odeurs sur les cultures, qui pourraient guider les prédateurs vers le nid.

Cas spécifiques : Dans le cas où les agriculteurs refusent l'accès à leurs champs, le nid peut également être repéré depuis la moissonneuse-batteuse lors de la moisson. Il sera alors déplacé et protégé au moment de la moisson. Cela reste toutefois une opération risquée, le nid et son contenu n'étant souvent visible qu'au dernier moment.

Carte de distribution des observations/nids de Busards au nord de la Loire



Carte de distribution des observations/nids de Busards au sud de la Loire



BUSARD CENDRÉ							
Commune	Lieu-dit	Culture	Œufs (déduits)	Poussins (déduits)	Protection	Drone	Jeunes à l'envol
Betz-le-Château	Audemoire La Petite	Orge	4	2	Oui	Non	2
Descartes	<i>Le Bois clair</i>	Blé	1	/	/	Non	0 (prédation)
		Blé	4	4	Oui	Non	3
Abilly	<i>La Lande</i>	Blé	/	/	/	/	0 (pas de nid)
Total	4 couples		9	6	50%	0%	5
BUSARD SAINT-MARTIN							
Commune	Lieu-dit	Culture	Œufs (déduits)	Poussins (déduits)	Protection	Drone	Jeunes à l'envol
Betz-le-Château	Audemoire La Petite	Orge	5	3	Oui	Non	3
Crotelles	<i>La Chaîne</i>	Blé	6	5	Non	Non	0 (prédation)
Total	2 couples		11	8	50%	0%	3
BUSARD DES ROSEAUX							
Commune	Lieu-dit	Culture	Œufs (déduits)	Poussins (déduits)	Protection	Drone	Jeunes à l'envol
Total	0 couple	/	/	/	/	/	/

Tableau 2 : Résultats des prospections de terrain pour les trois espèces de busards

Résultats de la prospection 2022

Synthèse : 4 couples de busards cendrés et 2 couples de busards Saint-Martin ont été repérés à l'occasion des prospections de terrain, soit 6 couples de busards (7 l'année dernière). La fréquentation de couples nicheurs au nord de la Loire sur la commune de Crotelles (pour les deux espèces) se confirme cette année, sans toutefois avoir localiser de nid pour le Busard cendré.

A l'inverse, certaines communes du département ne semblent plus abriter de couples nicheurs et sont même pour certaines désertées par les individus comme Cussay, Draché, Louans, Perrusson et Thilouze (voir carte page 6).

Busard cendré : Cette année, pas de couple localisé au nord de la Loire mais l'observation d'un mâle le 14 juin à Crotelles indique que le secteur est toujours fréquenté par l'espèce. A l'inverse, un couple est détecté sur une nouvelle commune, à **Betz-le-Château** avec un nid localisé dans de l'orge le 13 juin. La visite du nid le lendemain permettra de comptabiliser deux poussins et 2 œufs. Finalement, ce sont 2 jeunes à l'envol qui sont vus le 4 juillet. A **Descartes**, deux couples se concentrent sur le même site du *Bois clair*. Si un nid a rapidement été prédaté, le second connaît plus de réussite. Avec 4 œufs puis 4 poussins lors des différentes visites de nid, ce sont 3 jeunes qui prendront leur envol le 28 juillet. Enfin, la présence d'un couple sur **Abilly** est relevée sur le site de *la Loge* les 12 et 20 mai et malgré des indices de nidification de la part du couple, l'échec à la construction du nid sera constaté lors des visites suivantes.

A noter, un couple est observé fin juin alarmant au-dessus d'un champ en cours de moisson sur la commune de **La Celle-Guénand**, indiquant une probable reproduction. Malheureusement, repéré trop tard, le nid a dû être détruit lors des travaux agricoles.

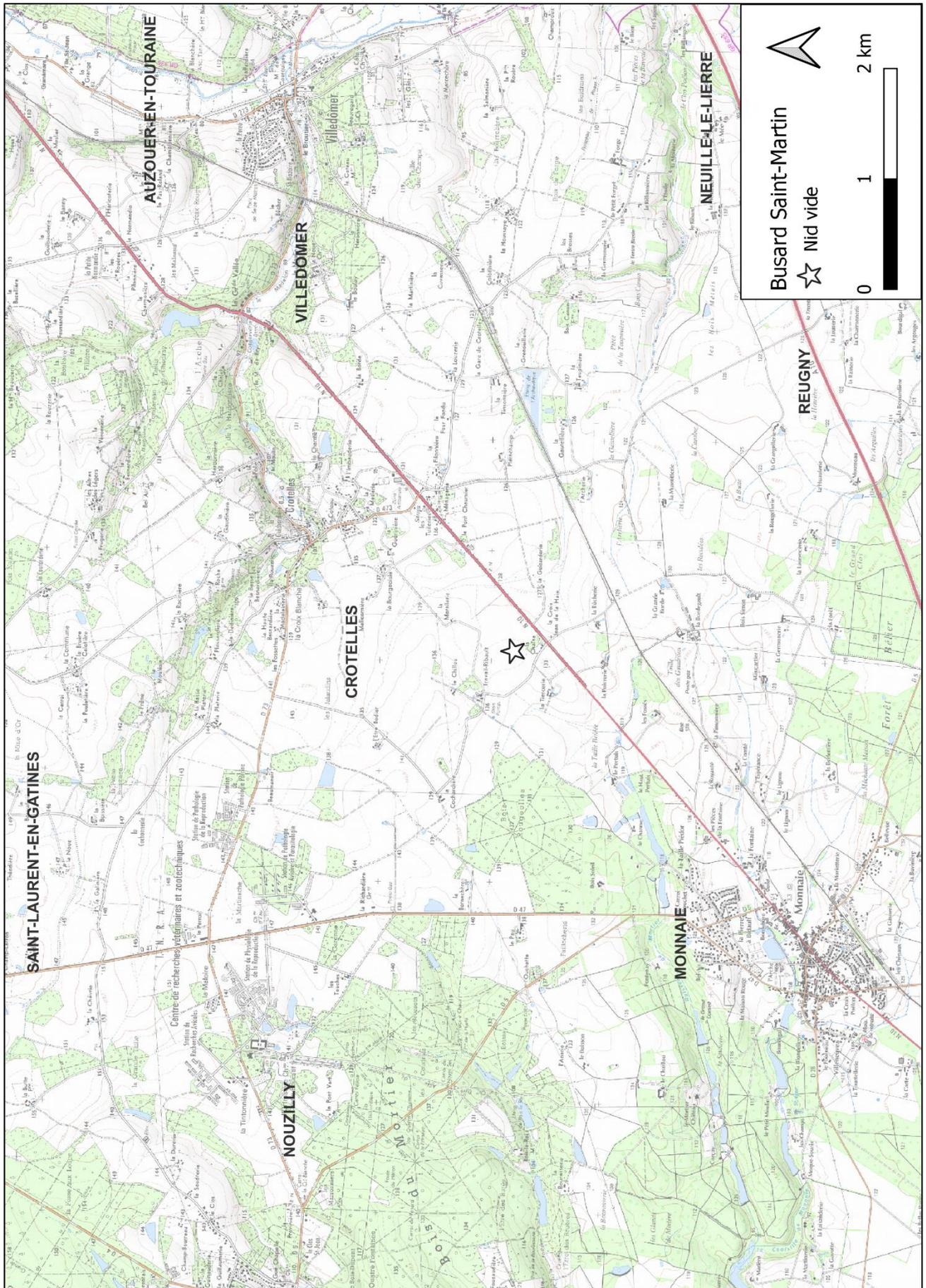
Busard Saint-Martin : 3 couples sont localisés cette année (contre 1 seul l'année dernière). Le couple de **Crotelles** s'est encore reproduit cette année sur le site de *La Chaîne*. Le nid est localisé le 5 juin puis le contenu du nid sera vérifié le 14 juin avec 6 poussins dont 1 déjà mort. Malheureusement, la prédation du nid est constatée le 4 juillet lors de la mise en place de la protection de la nichée.

En plus d'une nidification de Busard cendré, le site de *Audemoire La Petite* à **Betz-le-Château**, un couple de Busard Saint-Martin est observé. La construction de nid se manifeste les 24 mai et 13 juin, où un alignement est réalisé à cette occasion. La couvée de 5 œufs constatée à la première visite de nid aboutira ensuite à la pose d'une cage de protection le 14 juin. Les 3 jeunes éclos iront finalement à l'envol le 21 juillet.

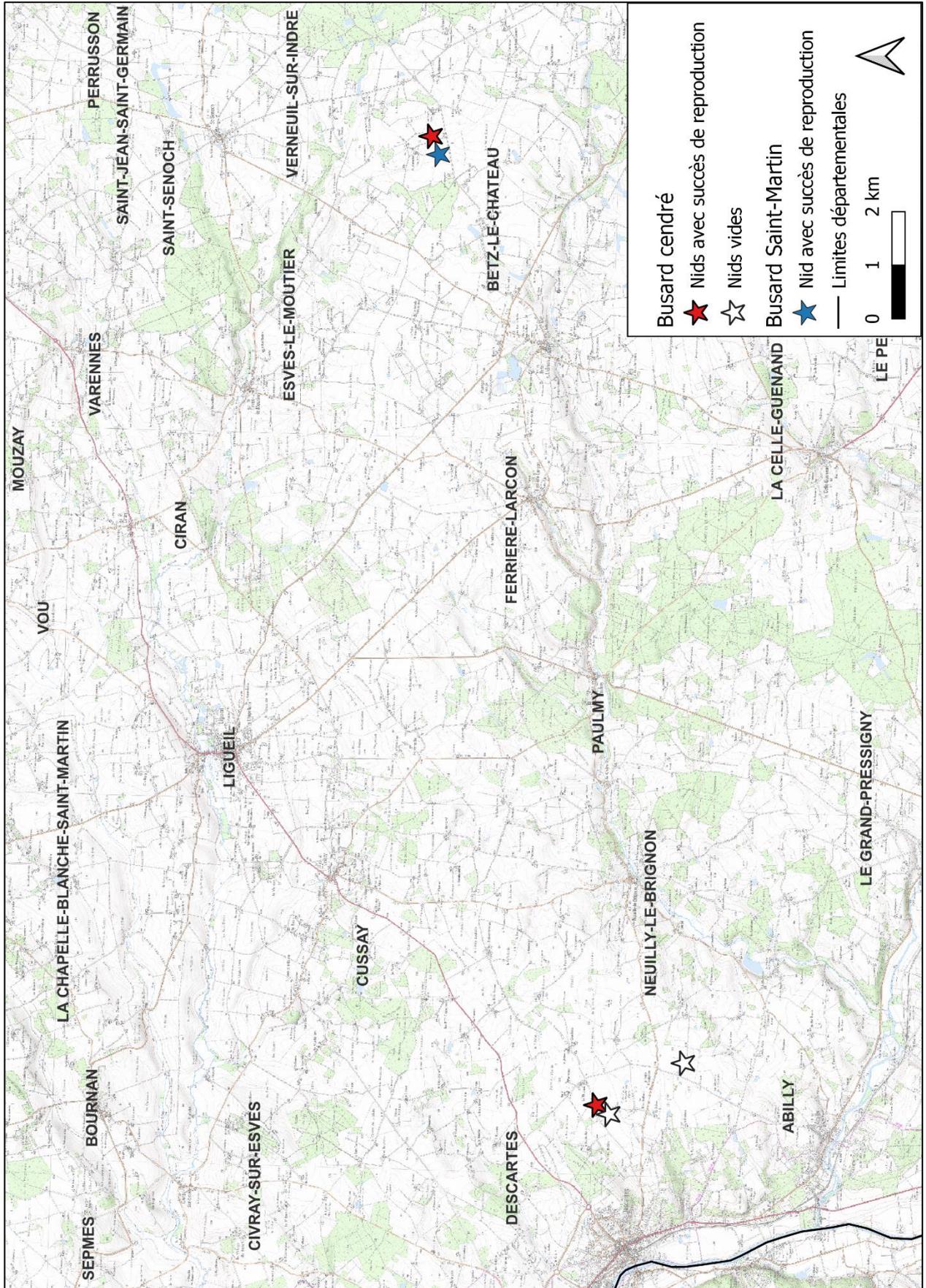


Figure 3 : Cage de protection à Betz-le-Château (Théo Dolean).

Carte de distribution des succès/échecs de nids de Busards au nord de la Loire



Carte de distribution des succès/échecs de nids de Busards au sud



Bilan :

Le bilan du suivi de cette année enregistre à nouveau 50 % de réussite pour le Busard cendré et le Busard Saint-Martin. Il a permis d'observer l'envol de 5 jeunes busards cendrés et 3 jeunes busards Saint-Martin soit 8 juvéniles au total, Ce qui correspond aux chiffres de l'année dernière. **Le fort besoin de protection (100% des jeunes à l'envol sont issus de nid protégé) est la conséquence d'une moisson très fortement avancée (3 semaines d'avance) cette année en raison des conditions climatiques (canicule, sécheresse). Par ailleurs, le nombre assez raisonnable de couples localisés et installés peut s'expliquer par une faible disponibilité en micromammifères cette année, comme l'ont démontré les suivis menés sur cette action en Champagne :**

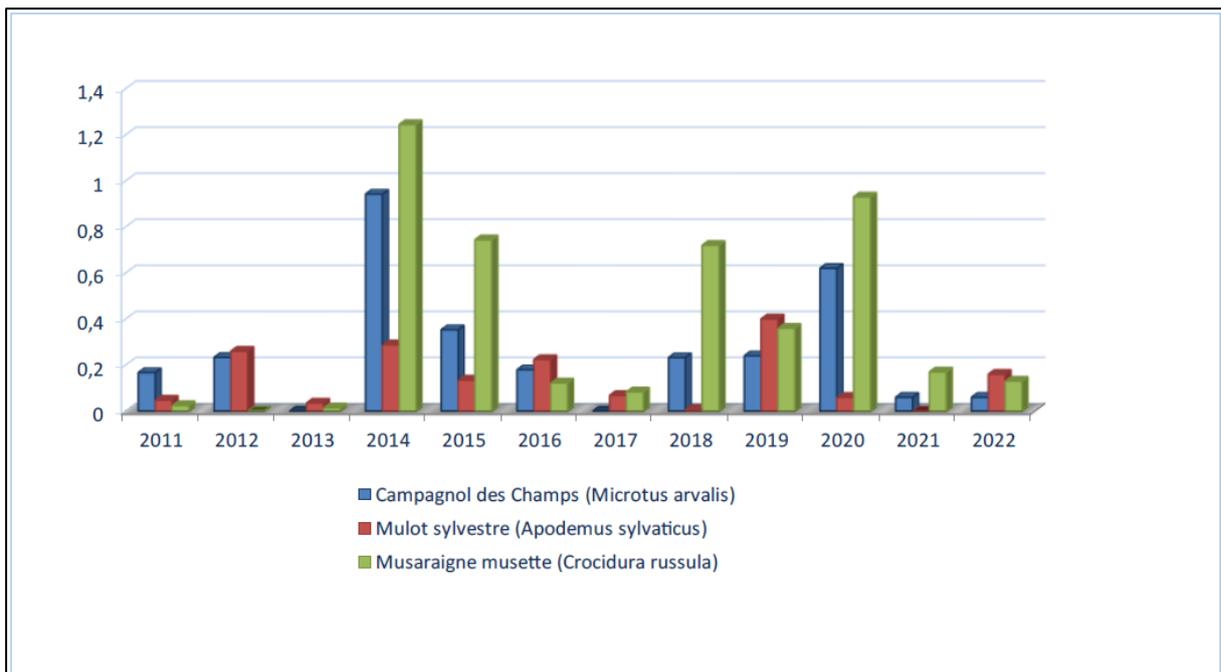


Figure 4 : Suivis micromammifères (Fédération Départementale des Chasseurs d'Indre-et-Loire).

3) Avifaune patrimoniale observée

158 données ont été collectées à l'occasion des prospections et sur les trajets correspondants aux périmètres de suivi. Au total, 59 espèces en dehors des busards ont été observées.

Parmi les espèces d'intérêt, notons 3 observations de **bondrée apivore** (Annexe I Directive Oiseaux) sur La Celle Saint-Avant, Betz-le-Château et Paulmy.

Le cortège des oiseaux de plaines constitue une part importante du volume de données : le **bruant jaune**, bon indicateur des paysages semi-bocagers est noté sur les communes de Crotelles et Monnaie. La **chevêche d'Athéna**, qui a précédemment fait l'objet d'un programme de suivi et de protection en Touraine, a été observée sur les communes de Manthelan et Monnaie. Le **cochevis huppé**, emblématique des plaines cultivées, est recensé en plusieurs localités sur la commune de Betz-le-Château, Ferrière-Larçon, Sainte-Catherine-de-Fierbois et Sorigny. Le **moineau friquet**, cible d'un programme de suivi et de protection est observé sur Draché (1 individu), une des dernières communes accueillant l'espèce en Touraine. L'**œdicnème criard**, se reproduisant sur des parcelles en labour ou semis, est recensé en nicheur probable sur les communes de Civray-sur-Esves, Draché et Louans. Inféodée aux haies d'épineux, la **pie-grièche écorcheur** est enfin observée à l'unité ou en couple à Betz-le-Château, Bossée, Monnaie (nicheur certain) et Vou.

Enfin, le **vanneau huppé** est toujours contacté sur les champs cultivés à Crotelles.

En marge, notons des observations remarquables de **Balbuzard pêcheur** à La Celle-Saint-Avant (1 individu), et de **Circaète Jean-le-Blanc** à Abilly, Betz-le-Château (2 observations) et Saint-Maure-de-Touraine en pleine période de reproduction.

Ce suivi a aussi permis de localiser le second cas de reproduction de l'Elanion blanc en Indre-et-Loire avec 2 jeunes à l'envol le 21 juillet à Betz-le-Château.

Ces observations, réalisées en parallèle des prospections busards, permettent de justifier les déplacements et de relever des enjeux localisés pour l'avifaune de nos plaines agricoles, notamment sur des communes où le busard cendré tend à se raréfier très fortement.

4) Conclusion

La Touraine a cette année encore accueillie des couples reproducteurs de busards cendrés au sein des plaines céréalières, suivis dans le cadre spécifique du PNR-LAT, de la ZPS Champagne (Natura 2000) et du reste du département, grâce au soutien du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire. Les propriétaires de parcelles agricoles ont accepté pour la majorité d'entre eux de participer à cette opération de protection, preuve de confiance après une opération débutée il y a près de 14 ans avec le PNR-LAT. **Ce sont au total 29 couples qui ont été recensés en Touraine produisant au moins 35 jeunes à l'envol. Dans le cadre de ce suivi, 4 couples territoriaux ont fait l'objet d'un suivi pour 3 couples nicheurs produisant un minimum de 5 jeunes à l'envol.** Il a également permis le suivi et la protection du busard Saint-Martin (1 nichée de 3 jeunes volants). Cette année a été marquée par une météo extrême (canicule, sécheresse), avançant de près de 3 semaines les moissons et nous obligeant à protéger systématiquement les nichées. **100% des jeunes à l'envol sont issus de nid protégés** et ce sur l'ensemble du territoire.

Les résultats de cette année comme ceux des années précédentes soulignent la nécessité des actions de protection des Busards cendrés effectuées par la LPO Centre-Val de Loire pour assurer un niveau minimal de reproduction, nécessaire au maintien de ces populations.



Figure 5 : nid protégé de Busard cendré à Descartes (Marine Leprieur)